

MAIRIE DE VAL-DE-BONNIEURE

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2024 Délibération n°D-2024-014

Objet : **AVIS sur le PROGRAMME PLURIANNUEL DE GESTION 2024-2033 DES BASSINS VERSANTS de l'ARGENTOR, de la LIZONNE et du SON-SONNETTE**

Date de convocation :
21 mars 2024

En exercice : 18
membres

Présent(s) : 14
Pouvoir(s) : 0
Absent(s) : 4
Excusé(s) : 0

Acte rendu exécutoire
après envoi en sous-
Préfecture le 03 avril
2024

Et son affichage
29 mars 2024

Délibération
comportant
2 page(s), 0
annexe(s)

Le 27 mars 2024, 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Madame Aurélie LACROIX, Maire.

Les membres présents en séance :

Aurélie LACROIX, Jacques BOURABIER, Nathalie GUILLAUMIN-PRADIGNAC, Frédéric PIERRE, Murielle ETIENNE, Jean-Yves MORELLEC, Arlette LITRE, Michel CASTERA, Pascal MAZAUD, Sandrine PRIORET, Samantha PREVOT, Mathieu TASCHER, Aurélie CHOISEL, Nicolas LETELLIER

Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir : aucun

Le ou les membres absent(s) :

Alain THILL, Aurore CHAILLOUX, Cédric LEVEQUE, Sabine RUAULT

Le ou les membres excusé(s) : aucun

Madame le Maire fait appel à candidature pour le secrétariat de séance. Le Conseil Municipal désigne Madame PREVOT.

Vu la demande de la Préfecture de la Charente du 1^{er} février 2024, demandant l'avis de la commune sur le programme pluriannuel de gestion 2024-2033 des bassins versants de l'Argentor, de la Lizonne et du Son-Sonnette.

Madame Murielle ETIENNE, Adjoint au Maire, expose au Conseil Municipal le dossier :

Le programme d'actions du syndicat des Bassins Argentor, Izonne, Son-Sonnette lui permet de fonctionner et de prévoir des travaux subventionnables par les partenaires financiers :

- Permet au syndicat de participer au maintien et à la restauration du bon état des eaux des cours d'eau du territoire,
- Permet de prévenir le risque inondation sur les secteurs à enjeux.

Nécessité d'une déclaration d'intérêt général pour intervenir sur des terrains privés avec des fonds publics.

Nécessité d'une autorisation des services de l'État au titre de la Loi sur l'Eau.

Soumis à enquête publique du 11 mars au 13 avril 2024 avec plusieurs permanences du commissaire enquêteur et présence d'un registre d'enquête publique à renseigner dans plusieurs mairies du territoire :

- Saint-Claud le 11 mars et le 13 avril de 9h à 12h,
- Bioussac le 18 mars de 14h30 à 17h 0,
- Nanteuil en Vallée le 20 mars de 14h à 17h,
- Valence le 26 mars de 14h à 17h,
- Champagne-Mouton le 28 mars de 9h30 à 12h30

Toutes les communes du territoire ont reçu un lien de téléchargement du dossier.

Quatre dossiers ont été fournis par le syndicat dans le cadre de cette consultation :

- Un résumé non technique ;
- Un rapport de présentation du projet ;

- Un recueil d'annexes avec notamment les cartes positionnant les différents travaux prévus sur les cours d'eau (cartes évolutives en fonction des projets et des concertations avec les propriétaires) ;
- Un rapport de fiches-actions présentant les types d'actions prévus dans le projet.

À la suite d'un état des lieux et d'un diagnostic du territoire qui a permis de connaître les forces et faiblesses des cours d'eau, des enjeux et objectifs opérationnels ont été hiérarchisés par les élus du comité syndical. Afin d'agir sur ces enjeux, plusieurs actions ont été prévues et priorisées sur le territoire, dont les principales actions de travaux sur les cours d'eau :

- Mise en défens des berges et aménagements d'abreuvoirs et de passages pour le bétail,
- Restauration hydromorphologique par apport de granulats en banquettes ou radiers voire reméandrage en lit majeur quand le cours d'eau a été déplacé par l'Homme,
- Gestion des embâcles (sous réserve de la présence d'enjeux sur le site),
- Actions sur les zones humides par suite de l'inventaire,
- Restauration de la continuité écologique au droit des ponts en partenariat avec les communes ou propriétaires des ouvrages,
- Gestion des espèces végétales exotiques envahissantes.

En complément, le syndicat assurera une concertation avec les propriétaires des berges et les propriétaires du moulin afin de connaître les projets du territoire et de proposer l'amélioration des sites. Sur les moulins, des études complémentaires pourront être menées sous réserve de l'intérêt des propriétaires pour le sujet.

Plusieurs actions seront menées à l'échelle des têtes de bassin versant dont notamment :

- Plantations de haies,
- Restaurations de zones humides après inventaires,
- Communication autour de l'impact du ruissellement (zones urbaines ou rurales).

Ces actions pourront être menées prioritairement sur les zones à enjeux importants (sources des cours d'eau principaux montrant des signes de faiblesse : Lizonne, Argent et Son notamment ; zones de captages d'eau potable : Louberie, Font Prouilly, Vieux-Ruffec, Puyménard, Mats, autres secteurs en fonction des enjeux et des projets locaux).

Enfin, le syndicat mènera des actions de communication à l'échelle de tout le territoire :

- Création et alimentation d'un site internet,
- Impression de différents guides du riverain des cours d'eau,
- Animations grand public/usagers de la rivière.

L'ensemble de ces travaux et actions sera mené sous réserve de l'accord préalable des propriétaires et exploitants des parcelles concernées. Le syndicat prendra contact avec ces derniers au fur et à mesure du déroulement du programme et se tient à la disposition de tous pour tous conseils ou projets sur le cours d'eau.

En complément de ce programme, le syndicat finalise une étude sur le rétablissement de la continuité écologique sur les moulins du Son-Sonnette qui ont une obligation réglementaire de mise aux normes. En fonction des résultats de cette étude, le syndicat pourra participer à la réalisation des travaux sous réserve de l'obtention des autorisations des services de l'Etat qui feront l'objet d'une autre instruction que celle en cours actuellement.

Où la présentation de Mme ETIENNE et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'EMETTRE un avis favorable** au programme pluriannuel de gestion 2024-2033 des bassins versants de l'Argentor, de la Lizonne et du Son-Sonnette ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à mener toutes les démarches, signer et exécuter tout acte en découlant.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Détail des votes :

Pour : 14 Voix, Abstentions : 0, Contre : 0 Voix, Ne vote(nt) pas : 0

Fait et délibéré en séance les an, jour et mois que dessus et ont signé au Registre les Membres présents.

Pour copie conforme.

Val-de-Bonnieure, le 27 mars 2024

Le Maire,
Aurélie LACROIX

Envoyé en préfecture le 03/04/2024

Reçu en préfecture le 03/04/2024

Publié le



ID : 016-200076933-20240327-D_2024_014-DE